

## PRÉFECTURE DE L'EURE

16 JAN. 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

ARRIVÉE

Objet : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE FONTAINE LA SORÊT

COMMUNE  
NASSANDRES SUR RISLE

Nombre de conseillers : 44  
 En exercice : 41  
 Présents : 25  
 Absents : 16  
 Votants : 29  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Date d'affichage  
 de la convocation : 21/11/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2019, le 27 novembre à 20 heures,

Le conseil municipal, sur convocation adressée le 21 novembre 2019 s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur André ANTHIERENS, Maire.

**Présents :**

M. ANTHIERENS André, Maire.  
 M. BARON Marc, M. WEBER Claude, maires délégués.  
 M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, Adjoint.  
 M. ANTHIERENS Christian, M. CHÉRON Frédéric, M. COGET Jean-Marie, M. DANSET Éric, M. DE BOISGELIN Hugues, M. DEFORCHE Philippe, M. DELAPORTE Jean-Pierre, M. DESCHAMPS Didier, M. ENSENAT Gérard, M. FRICHET Jacques, M. GRISIER Dominique, Mme JAMES Marie-Claude, Mme LEFEBVRE Isabelle, M. MARTEAU Éric, M. ONFROY Serge, M. SCAVENNEC Xavier, Mme SIBOUT Vanessa, M. TREMINO Laurent, Mme VALLÉE Marilyn, M. VARIN Guillaume.

**Absents excusés :**

M. CAPELLE Arnaud, M. DANARD Olivier, M. FARRERES Patrick, M. GILLETTE Léon, Mme GUERRY Nelly, Mme HOREAU Aurélie, Mme LANGÉRÔME Chloé, Mme LEBAILLY Antoinette, M. LEBLANC Daniel, Mme LEDUC-VALLA Françoise, Mme LESCAROUX Hélène, Mme MAUGARD Magali, Mme NUISEMENT Sophie, M. PLET Etienne, M. RUELLÉ Serge, M. TROUVÉ Pascal.

**Pouvoirs :**

M. GILLETTE Léon a donné pouvoir à M. DANSET Eric  
 Mme GUERRY Nelly a donné pouvoir à M. LEBOURGEOIS Alain  
 Mme LESCAROUX a donné pouvoir à M. DESCHAMPS Didier  
 M. RUELLÉ Serge a donné pouvoir à M. ONFROY Serge

Le président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Marilyn VALLÉE est désignée pour remplir cette fonction de secrétaire.

Dans le cadre du projet de modification d'articles du règlement de la commune déléguée de Fontaine la Sorêt, par délibération du 21 novembre 2018, suivi de l'étude du dossier par les Personnes Publiques Associées (P.P.A) afin d'obtenir leurs avis et par l'enquête publique qui s'est tenue du 26 août 2019 au 25 septembre 2019, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'approbation dudit projet, ainsi :

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.153-336 à 40 ;
- Vu l'arrêté n°108/2019 soumettant le projet de modification du PLU à l'enquête publique ;
- Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Reçue le 14 FEV. 2020

N° enregistrement

DDT 27 SORÊT	Att.	Exp.	Avis	Ino.
Chargé de Service				
Gestion des finances				
Urbanisme				
Plan d'Urbanisme et Règlement	X			
Gestion des finances				
Observations.	Vu en			
Refusé le :				

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **accepte** :

**Article 1** : d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Fontaine la Sorêt telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Cette modification comprend :

- une notice de présentation,
- le règlement modifié du Plan Local d'Urbanisme :
  - ↳ dont la recommandation formulée par le commissaire enquêteur relative à la possibilité de changement de destination du bâti existant et la construction d'annexes en zones Nr et Nh.

**Article 2** : le Plan Local d'Urbanisme modifié sera tenu à la disposition du public :

- à la Mairie de Nassandres sur Risle, aux heures habituelles d'ouverture ;
- à la Préfecture de l'Eure et à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Bernay

**Article 3** : la présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois et que mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**Article 4** : la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du Plan Local d'Urbanisme modifié approuvé :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bernay,

**Article 5** : la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précisées au paragraphe 3 ci-dessus, la date de prise en compte étant le premier jour de l'affichage.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

André ANTHIERENS





27550

Téléphone : 02 32 45 08 67

Télécopie : 02 32 45 81 74

e-mail : mairiefountainelasoret@wanadoo.fr

Reçu le :	30 MAI 2013			
N° enregistrement	DDT 27 SPRAT			
	Attr.	Rép.	Avis	Info.
Chef de Service				
Gestion Espace				
Chargée Mission				
Plan Urbaine et Rurale	Y			
Prévention Risques				
Observations:				
Diffusé le:				

**Arrêté portant sur la mise à jour  
du Plan Local d'Urbanisme  
de la Commune de Fontaine la Soret**

Le Maire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.1, L 126.1, R 123-22 et R 126.1 à 3 ;  
VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Fontaine la Soret approuvé le 29 novembre 2012 ;  
VU l'acte instituant la servitude ;  
VU le courrier de Monsieur le Préfet du 14 mars 2013 adressé au maire le mettant en demeure, la commune de Fontaine la Soret doit procéder à une mise à jour des éléments graphiques du Plan Local d'Urbanisme ;  
VU le dossier ci-annexé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme de Fontaine la Soret est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, le nouveau report graphique des servitudes AC1 et AC2 est intégré au Plan Local d'Urbanisme dans les documents de servitudes d'utilité publique.

**Article 2 :** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public en mairie de Fontaine la Soret et à la Préfecture de l'Eure.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie durant 1 mois.

**Article 4 :** Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur ou Madame le Sous-Préfet,
- Madame L'Architecte des Bâtiments de France,
- Monsieur le directeur des Services Fiscaux,
- Madame la directrice départementale des Territoires de l'Eure

Fait à Fontaine la Soret, le 15 mai 2013.



DÉPARTEMENT DE L'EURE  
CANTON DE BEAUMONT LE ROGER

MAIRIE  
DE  
FONTAINE-LA-SORET



27550

Téléphone : 02 32 45 08 67

Télécopie : 02 32 45 81 74

e-mail : mairiefontainelasoret@wanadoo.fr

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Maire de la commune de Fontaine la Soret, certifie que l'arrêté du 15 mai 2013, portant sur la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme intéressant le territoire de la commune de Fontaine la Soret et intégrant le nouveau report cartographique de la servitude d'utilité publique AC1 et AC2 est affiché en Mairie de Fontaine la Soret depuis **le 15 mai 2013**.

A Fontaine la Soret,

